Magnin. Il declare que les ministres sont solidaires. Il dépose un ordre du jour motivé.

La Chambre adopte l'ordre du jour pur et simple.

La proposition de M. Barloux sur le scrutin de liste est prise en considération.

La séance est levée.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Foissac, lieutenant-colonel d'artillerie, sous-directeur à Lille, est détaché au ministère de la guerre.

M. Debourgues, lieutenant-colonel au 30e d'artillerie, est nommé sous-directeur à Lille, en remplacement de M. Foissac.

M. Heydt capitaine au 26e d'artillerie, détaché à Valenciennes, est promu chef d'escadrons au 2e d'artillerie.

M. Pirot, capitaine en 2e au 2e d'artillerie, est nommé capitaine en 1er à Valenciennes.

M. Laurent, sous-lieutenant au 1er d'artillerie, passe avec son grade au 10e de l'arme.

Armée territoriale

M. Parent, capitaine au 134e régiment territorial d'infanterie, passe avec son grade au 1er régiment de l'arme.

La prison militaire de Bougie (Algérie) est supprimée.

Les obsèques du vice-amiral Dupré et du général de division Ragon, tous deux du cadre d'activité, ont eu lieu à Paris il y a quelques jours.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

L'obit trentenaire

L'obit trentenaire, à la mémoire de Mgr Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, a été célébré, hier matin, dans l'église métropolitaine.

Une foule considérable, composée d'au moins 3.000 personnes, se pressait dans la nef et aux abords de la cathédrale. On y remarquait beaucoup de prêtres, quelques-uns des environs de Lille.

A 10 heures, la cérémonie a commencé. L'église avait peu de décorations; on a craint que les tentures n'amortissent trop la voix du prédicateur, Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, qui devait prononcer l'oraison funèbre. Le catafalque seul, élevé au milieu du chœur, puis, sur les corniches des travées, une longue bande noire frangée d'argent, portant de distance en distance une croix enlacée d'une couronne.

Sur le catafalque affectant une forme d'autel supporté par des gradins, étaient posés les insignes cardinalices. Sur chaque colonne, une plaque avec les armes archiépiscopales; la chaire était simplement tendue de noir.

Dans le chœur, étaient disposés les sièges destinés aux prélats présents à la cérémonie: NN. SS les évêques de Grenoble, Soissons, Beauvais, Châlons; deux baldaquins ornés avec beaucoup de goût, désignaient les stalles des archevêques. Mgr Guibert, archevêque de Paris, et Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

La messe a été chantée magistralement par la maîtrise de la métropole, sous la direction de M. Léonce Lemaire.

L'absoute a été donnée par Mgr Guibert.

Mgr Mermillod est monté en chaire après la messe, pour prononcer l'oraison funèbre.

En termes émus, éloquents et chaleureux, l'illustre prélat a rappelé la vie et les vertus du cardinal mort. Sa voix, douce et grave, énergique et pénétrée, a de ces ardentes vibrations qui saisissent l'âme des auditeurs, et de ces accents mélodieux qui captivent leurs oreilles. C'est ainsi qu'a dû parler aux foules enthousiasmées, Fénelon, du haut de cette même chaire. Aux derniers mots du puissant prédicateur, la plus vive émotion se peignait sur tous les visages.

La cérémonie s'est terminé vers une heure.

Voici *in-extenso*, le texte de l'oraison funèbre :

EMINENTISSIME SEIGNEUR, (1)

L'Eglise de France a vu se succéder rapidement tant de morts qu'elle en serait accablée, si la foi ne voyait, à travers ces tombes, non pas des athlètes au repos, mais des soutiens qui prient pour le peuple et pour la cité sainte.

Parmi ces deuils récents, il y en a deux qu'elle a ressentis plus vivement encore; deux éminents Pontifes se sont éteints pleins d'œuvres et de mérites; le mot de Bossuet peut leur être justement appliqué: « La pourpre romaine elle-même n'avait rien ajouté à leur dignité, tant ils la relevaient déjà par le mérite de leurs vertus et de leur science. » Tous deux m'honoraient de leur tendresse, abritant mon exil dans leur cœur; souvent ils m'appelaient à leurs fêtes, heureux de tromper pour quelques heures les tristesses d'une patrie absente, en me confiant la mission de prêcher leur clergé en solitude et leur peuple en allégresse. L'héritier du siège et de l'âme de saint Hilaire a eu son panégyriste digne de lui; le fils, le frère et l'ami fidèle a fait revivre dans des pages émues le chrétien, le docteur et l'évêque. Un maître incontesté de la parole devait glorifier celui qui restera l'honneur de son diocèse; nul mieux que lui n'eût peint la vie et la grande figure du successeur de Fénelon. N'a-t-il pas écrit à ses prêtres que le Sacré-Collège voit disparaître l'un de ses membres les plus dignes de vénération, et l'Eglise un des prélats qui l'aura honorée davantage dans ce siècle par la sagesse de ses vues, par l'énergie de son caractère, par la sûreté de sa doctrine et par la dignité d'une vie consacrée tout entière à la gloire de Dieu et au bien des âmes?

Ne semble-t-il pas que nous devrions nous taire? Nul discours n'égalera cet éloge funèbre d'un vaste diocèse, plongé dans la douleur, au jour triste et glorieux des funérailles de son Pontife? Votre cité escortait de ses larmes et de ses prières ses dépouilles vénérées; les foules attendries redisaient cette pure et laborieuse vie d'Evêque sans qu'aucune contradiction apportât un désaccord à ce concert unanime d'un clergé et d'un peuple orphelins. Il ne nous reste qu'à cueillir sur les lèvres de tous quelques-unes des louanges qui s'en échappent; je ne serai donc que l'humble écho de la conscience publique! Des hauteurs du Vatican à la paroisse la plus reculée de vos Flandres, son nom est béni et son souvenir ne périra pas!

Il y a toujours dans tout homme un trait caractéristique qui le résume tout entier, et marque de son empreinte, son esprit, son cœur, son âme et le travail de sa vie. Ne pouvons-nous pas dire qu'il a été l'homme de la règle, possédant à un haut degré l'esprit de conseil, de discipline et de force; qu'il fut le serviteur fidèle et prudent, ayant dès ses jeunes années, jusqu'à sa dernière heure, l'intelligence et le courage du devoir? Il a été une *Colonne* pour les âmes, dans son diocèse et dans l'Eglise; il s'est dépensé constamment et tout entier à l'honneur de Dieu et à la défense de ses droits, pour la bonne administration de son peuple et l'utilité de tous. Il s'est livré sans réserve: notre siècle a contemplé cet émouvant spectacle d'un Archevêque qui a gouverné de longues années un des plus florissants et des plus généreux diocèses du monde, d'un Prince de l'Eglise qui meurt pauvre, obligé de recevoir l'aumône des fidèles pour mettre quelques parures funèbres à son cercueil et à sa cathédrale.

Votre filiale piété achèvera ce discours que je tente de conserver à la précieuse et immortelle mémoire de votre Eminentissime Seigneur et Père en Dieu, RENÉ-FRANÇOIS RÉGNIER, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, ET CARDINAL DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE LA TRINITÉ-DU-MONT.

(1) S. E le Cardinal-Archevêque de Paris. Etaient présents: S. E. l'archevêque de Reims, NN. SS. les évêques d'Arras, Châlons, Soissons, Beauvais, Lydda, Grenoble.

I.

C'est le 17 Juillet 1794 qu'il naquit à Saint-Quentin, petit village de l'Anjou. Cette date et cette contrée, cadre de son berceau, font pressentir sa destinée.

Le XVIIIe siècle était à son déclin; sa cours commencée par la mollesse des âmes, continuée à travers les railleries irréligieuses et les brillantes voluptés, s'achevait dans les ruines couvertes de sang. Le plan de destruction, habilement ourdi dans les ténèbres des sociétés secrètes, avait son triomphe, grâce à la complicité des hommes d'Etat et des hommes d'esprit. Un schisme éphémère, sous le masque d'une constitution civile du clergé, avait servi de prélude à la négation de tout dogme; la souveraineté absolue de l'homme s'affirmait devant l'Eglise par la spoliation, l'exil et le martyre des prêtres, devant la patrie par l'échafaud en permanence, devant Dieu par ce culte insolent rendu à la raison humaine incarnée, sur les autels souillés, *dans le marbre vivant d'une chaire publique.*

Il vint au monde sur cette terre de l'Anjou, aux confins de la Bretagne et de la Vendée, quand d'héroïques paysans, que la conscience avait armés, combattaient pour leurs tabernacles et leurs foyers. Il fut un fils de cette race intelligente et vigoureuse, qu'un Evêque avait appelée dans d'autres âges: forte dans la guerre, plus forte dans la foi.

C'est donc à cette heure tourmentée par la plus horrible tempête, c'est sur ce sol, arène sanglante des martyrs, champ de bataille de luttes de géant, dans un gracieux pli de terrain, au bord d'un ruisseau qui fait tourner l'aile d'un pauvre moulin, c'est là, dans cette chétive demeure, qu'apparut à la vie votre futur Cardinal, cinquième enfant d'une famille presque indigente, mais riche d'un patrimoine de foi. Son père, homme de vieille roche, s'agenouillait sur l'herbe des prairies; sans peur, en plein jour, il récitait son *Angelus*, alors que les prêtres du Seigneur allaient, d'hospitalité en hospitalité clandestine, bénir, absoudre, et relever les âmes. Sa mere, la vraie femme forte, alliant aux tendresses du cœur les vigueurs du caractère, l'offrit à sa naissance à notre Sauveur comme une hostie pour ses autels et un élu pour son paradis. Elle fut l'inspiratrice et l'appui de sa vie; avant de mourir, elle vécut assez pour le voir appelé à la charge redoutable de l'épiscopat, saluant avec vénération son fils, le petit enfant du moulin, qui allait s'asseoir sur le siège épiscopal de saint Ausone. René-François fut ondoyé secrètement. Il entre dans l'Eglise à travers les catacombes de la Terreur; cinq ans plus tard, l'auréole des cérémonies viendra couronner ce baptême; sa jeune mémoire gardera le souvenir ineffaçable et l'impression vivante de cette solennité. Il partageait avec sa chère sœur Jeanne les travaux de l'humble ménage, conduisant avec elle dans les champs les moutons de son père. Comme autrefois la libératrice d'Orléans entendait à Domrémy les voix de ses saintes, il écoute en son cœur les appels de Dieu; une secrète impulsion l'attire au service du tabernacle. Il aimait à dresser de petites églises de pierres et de bois: si le pied d'un passant ou la malignité d'un jeune collègue renversait ces naïves constructions, il frémissait d'une sainte indignation. N'était-il pas facile de prévoir dans ces essais enfantins le nouveau Néhémie qui, d'une main, tiendrait l'épée et de l'autre travaillerait à la reconstitution des murailles du temple?

Ce magnanime enfant et sa mère regardaient l'avenir sans crainte; rien ne le détournera de servir l'Eglise, car tous ses attraits l'appellent au sacrifice et au sacerdoce menacé. Hélas! nul prêtre n'était à poste fixe dans le presbytère délabré, le dernier curé avait péri dans les noyades de la Loire. Oh! mon Dieu, quel noble apprentissage de la prêtrise que ces premières années écoulées dans la pauvreté, escortées des visions de martyrs, que ce noviciat dirigé par d'héroïques villageoises dont les mains pures ont su pétrir des âmes d'apôtres et de princes de l'Eglise! Ce sera l'immortel honneur de la France de n'avoir pas vu se tarir la sève sacerdotale sous la hache des bourreaux. Quand les cachots et le glaive cherchaient à détruire les phalanges lévitiques, un souffle divin passait les cabanes de paysans, et, sur les vagues agitées de la révolution, les filles du peuple gardaient les berceaux des futurs Moïses. Les habiletés légales pas plus que les tortures n'éteindront cette fécondité du sanctuaire.

Dieu veillait sur votre pays. Le grave Bourdaloue le proclamait, il y a près de deux siècles: « C'est de tout temps que la France a expérimenté dans ses malheurs et dans ses révolutions un secours du ciel, d'autant plus singulier et plus favorable, qu'il a paru souvent moins espéré et plus approchant du miracle. »

Qui pouvait prévoir une résurrection catholique, alors que, selon l'expression du prophète, «la vérité, la miséricorde et la science de Dieu étaient bannies et qu'à leur place, le mensonge, l'erreur, la malédiction, les vices et le sang inondaient la terre? » Les législateurs eux-mêmes, epouvantés de leurs succès, cherchaient une solution religieuse, mais loin de la liberté chrétienne; de ridicules tentatives et d'infructueux essais étaient à peine une trève de quelques jours dans ces années sanglantes. Mais soudain Dieu se montre; un jeune et hardi général s'élance du pied des Pyramides, il va au-devant du vieillard du Vatican; un pacte est signé au seuil des temps nouveaux, une aurore se lève sur les régions désolées de la France. Sans rechercher les causes occultes de la politique humaine, nous pouvons reconnaître le travail providentiel qui ramène la fille prodigue près du cœur de l'Eglise, cette Mère des âmes et des peuples. Je ne sais ce qu'il y eut de plus grand alors, de la docile soumission ou du martyre de l'épiscopat français. Ces glorieuses victimes revenant de l'exil, les mains et le front couverts des cicatrices de la persécution, déposent, sur un signe de Pie VII, leur houlette pastorale, ce sceptre paternel qu'ils ont gardé sans fléchir devant la déportation et l'échafaud. Cet acte de l'autorité pontificale, le plus grand que le Vicaire de Jésus-Christ ait exercé depuis dix-neuf siècles, rencontra les brebis soumises dans ces évêques qui étaient restés des cœurs de lions devant les menaces les plus sanglantes de la Terreur. Si, après trois quarts de siècle, nous voyons refleurir les institutions chrétiennes, se dilater les générations sacerdotales, l'esprit religieux opérer des merveilles, les ruines elles-mêmes devenir fécondes; si les temples se relèvent, si les autels se réédifient, si le culte renaît, si le pastorat et l'apostolat chrétiens multiplient leur succès, n'est-ce pas parce que l'Eglise de la France moderne, gardant ses vieilles racines qui plongent dans le baptistère de Reims, les a rajeunies au souffle fortifiant du martyre et de l'obéissance?

Ce fut un acte de miséricorde divine qui suscita dans chaque diocèse des prêtres modestes, hommes de foi et d'abnégation, pénétrés du sens sacerdotal, travaillant sans éclat, jusque dans les plus obscures campagnes, à refaire les milices du sanctuaire. Ces prêtres, revenus de l'exil, se firent volontairement maîtres d'école; à défaut de petits séminaires, ils organisent le recrutement du sacerdoce. Quel tableau digne des premiers âges chrétiens, que ces maîtres et ces élèves; les uns blanchis dans l'épreuve, dignes, graves; les autres, petits enfants, grandis dans l'orage et qui viennent, sur les pupitres improvisés dans un presbytère en ruines, demander les lumières de la science et les secrets de l'immolation!

René-François eut tour à tour une humble chrétienne, un frère Jésuite, débris de cette illustre société toujours à l'avant garde des souffrances de l'Eglise, et deux vénérables curés de campagne, comme précepteurs de ses jeunes années; plus tard, sous l'éclat de la pourpre romaine, il conservera l'austérité courageuse et le dévouement ému de ces premières leçons.

Il dut bientôt affronter les périls de l'éducation publique; et là se révèle à un haut degré le grand caractère de sa fidélité à la vocation et au devoir. Etre jeté dans un prytanée militaire, quinze ans être entouré de ce prestige guerrier qui passionne une jeunesse ardente, traverser ensuite le lycée impérial sans une défaillance pour sa foi, sans une ombre pour sa pureté conquérir toutes les palmes et se sentir le privilégié de ses maîtres, entendre un général lui dire à haute voix devant l'école assemblée: « Jeune homme, l'état se charge de votre éducation si vous voulez devenir militaire. — « Je vous remercie, général, répond timidement le jeune Régnier, je vous remercie, je veux être prêtre. » — Il avait seize ans; c'est acet âge d'entraînement facile, quand l'Europe est éprise d'enthousiasme belliqueux, que le jeune triomphateur de l'école n'a d'autre ambition que le devoir obscur, pauvre et désintéressé d'un sacerdoce impopulaire encore, n'est-ce pas la fidélité et le courage? Trois ans plus tard, Napoléon traverse Angers! René est choisi pour adresser les paroles de bienvenue à ce conquérant que les jeunes imaginations placent à la suite d'Alexandre, César et Charlemagne. L'empereur remarque cette vive physionomie, ce regard qui étincelle, cette parole sobre et vivante du jeune orateur, et après l'avoir entendu, le félicite et dit à son brillant entourage: « Ce jeune homme ira loin. »

Ni ces pronostics glorieux, ni les séduisantes perspectives d'une destinée facile qui s'ouvre devant lui ne firent chanceler sa fidélité à l'appel divin, pas plus que le cœur de sa mère ne frémit jadis devant les périls de la persécution.

Le séminaire le reçoit; il se prépare à la prêtrise sous la sage direction des fils de M. Olier, dont un de leurs plus célèbres disciples a dit: « Ces hommes, par leur simplicité comme par leur savoir, qui pratiquent tous les jours, sous les yeux des élèves du sanctuaire, ce qu'ils leur enseignent, et qui, étrangers eux-mêmes aux dignités de l'Eglise, portent sans orgueil le mérite d'avoir préparé depuis deux siècles tout ce qui a le plus illustré l'épiscopat et le sacerdoce français (13). »

Sa maturité précoce le désigne d'abord comme professeur du petit séminaire et bientôt comme proviseur du collège d'Angers. On put lui appliquer l'éloge de saint Grégoire de Nazianze: la solidité du jugement avait devancé les cheveux blancs, *canus erat ante canitiem* (14). A vingt-neuf ans il étonne les maîtres et les élèves qu'il discipline; la sagacité de son esprit, la fermeté de son vouloir, la vivacité de sa foi, la promptitude de son intelligence, tout imprime au collège une forte impulsion de piété et de science dont ses disciples ont gardé le souvenir. Il y a peu d'années encore, le maire de la cité d'Angers le rappelait à la génération actuelle dans un discours public: « L'abbé Régnier est resté dans ma mémoire, comme une figure me représentant le mieux l'enseignement dans toute sa dignité. Il était jeune encore quand le collège lui fut confié, mais ses traits avaient déjà pris l'expression sérieuse et attentive du maître qui enseigne et du chef qui dirige. »

Sur la chaire épiscopale siégeait alors un vénérable vieillard dont l'âme candide avait un instant subi une défaillance devant les artifices de la constitution civile; mais il racheta cette courte erreur par de longues années où l'on ne sait qu'admirer le plus, de l'humilité ou du labeur de cet infatigable ouvrier de Dieu. Il sentit le besoin d'associer à son administration le jeune proviseur. Le pouvoir civil s'alarme de ce choix, il redoute la mâle vigueur du prêtre dont la supériorité incontestée est reconnue par tous. Que d'illusions se font les pouvoirs ombrageux et fragiles! Ils se créent de chimériques alarmes et souvent ils s'imaginent rencontrer des adversaires dans les serviteurs désintéressés et loyaux qui seraient un appui à l'heure des détresses publiques, et ils recherchent les courtisans qui les délaissent le soir pour le soleil du lendemain. Mais le gouvernement ne fut pas inflexible; le vicaire général fut agréé, et le diocèse sentit vite la main ferme et tutélaire de cet administrateur qui n'aura qu'un mobile: l'invincible et persévérante fidélité au devoir. Il nous suffit de citer le vaillant évêque qui recueille le fruit de ses travaux et continue à fertiliser la terre catholique de l'Anjou.

« Associé, dès 1831, comme vicaire-général aux travaux du vénérable Mgr Montault, l'abbé Régnier possédait un ensemble de qualités par où il devait exceller dans ces délicates fonctions. Il avait à un haut degré ce tact et cette modestie qui, dans un rang déjà élevé, permettent de subordonner à la pensée et à la volonté d'autrui, sans rien sacrifier de ce qui fait la dignité personnelle; cette abnégation et ce détachement de soi-même qui consiste à s'effacer dans le commandement, pour ne paraître que dans l'action, à se faire le bras qui exécute au service de la tête qui conçoit. Nul mieux que lui ne s'entendait à exercer l'autorité, sans trop l'engager ni la compromettre; et l'on ne savait ce qu'il fallait admirer davantage, de sa dextérité à dénouer des situations difficiles, ou du soin qu'il mettait à faire remonter plus haut que lui le succès des œuvres dont il avait eu la peine. Loin de vouloir s'arroger un droit qui n'eût pas été le sien, il se rappelait cette parole de saint Jean: « L'époux est celui à qui est l'épouse: quant à l'ami de l'époux, il est là qui se tient debout à ses côtés, et qui l'écoute, ravi qu'il est d'entendre la voix de l'époux: *Gaudio gaudet propter vocem sponsi* (Saint Jean, III, 29). » On le voyait partout et il ne paraissait nulle part, trop heureux qu'on pût l'oublier au second rang où il se plaisait, et qu'on n'eût d'éloges ou d'attentions que pour le premier degré de la hiérarchie. C'est ainsi que le bien se faisait à Angers: hospices, pensionnats, communautés religieuses, depuis Sainte-Marie de la Forêt jusqu'à Bellefontaine et à Combrée, tous les établissements d'instruction ou de charité avaient leur part dans le zèle infatigable du vicaire-général; et il était le seul à ne pas s'apercevoir des résultats qu'obtenaient sa parole et son activité. »

N'admirez-vous pas cette belle carrière sacerdotale si rapidement parcourue? Il doit être évêque; les voix et les cœurs le proclament, lui seul l'ignore. Prêtre au sens et à l'honneur sacerdotal, il n'est pas de ceux qui poursuivent les dignités; jamais il n'eût permis à la plus légère pensée d'ambition d'envahir son âme; jamais il n'eût monté un degré de la hiérarchie sous le souffle de la faveur et de l'habileté, selon la maxime d'un éminent Cardinal qui réalise en lui ce qu'il a dit un jour aux obsèques d'un pontife d'Angers: « Il fut un grand et saint évêque, parce qu'il avait tout fait pour écarter de lui cette sublime fonction. »

L'abbé Régnier s'incline devant le représentant du Vicaire de Jésus-Christ, et le 24 septembre 1842, il reçoit l'onction sainte des mains de Mgr Affre, le futur martyr des barricades.

La suite à demain.

LE DRAME DE FLERS

Nous pouvons aujourd'hui, compléter les détails que nous avons donnés hier sur l'assassinat du garde-chasse Paindavoine.

Aucun des renseignements que nous avons publiés sur ce lugubre drame n'a été démenti ni même rectifié par la police. Nous n'avons donc jamais cessé d'être dans le vrai.

Nous allons continuer aujourd'hui à publier les renseignements, que nous ne craignons pas devoir démentir, établissant d'une façon certaine la culpabilité de Vasseur.

Nous avons parlé, hier, de la haine que le braconnier nourrissait contre le garde Paindavoine, haine motivée, comme on le sait, par une condamnation à deux ans de prison que lui avait fait encourir celui-ci. Lundi soir, il annonça à sa femme l'intention qu'il avait de se rendre dans le bois Brame. Il voulait se faire accompagner de son fils. Mais celui-ci s'y refusa. Il était alors onze heures. Deux heures plus tard Vasseur rentrait chez lui. Il paraissait très troublé et sans que celle-ci l'eût interrogé, il dit à sa femme: « Je suis perdu; je viens de faire un coup de malheur. J'ai tué un garde dans le bois. » Le fusil dont s'était servi Vasseur est un fusil à deux coups. Un des canons était encore chargé, il le déchargea et rechargea complètement le fusil avec du plomb d'un calibre autre que celui qui avait atteint le garde, le démonta et l'enchassa dans le double fond de la table.

Le matin, Vasseur, était très-surexcité, « J'ai tué le garde, disait-il, je veux maintenant aller me venger de la cabaretière » qui a temoigné contre moi, au tribunal. » Je me ferai ensuite sauter la cervelle.» Le braconnier parlait de Mme veuve Dereux. Sa femme et son fils l'empêchèrent de mettre son projet à execution et lui enlevèrent son fusil des mains. Vasseur n'aurait probablement pas renoncé si facilement à son projet; mais quelques minutes plus tard il était arrêté.

Aveux de la femme Vasseur

Il ne sera pas sans intérêt d'apprendre à nos lecteurs comment la culpabilité de Vasseur a été établie par les aveux de sa propre femme, pendant un interrogatoire que lui faisait subir M. Denis, commissaire de police.

Quand la femme du braconnier vit entre les mains du commissaire l'arme que, selon elle, on ne devait jamais découvrir, et, à la suite de quelques paroles très-adroitement prononcées par ce fonctionnaire, elle s'imagina que son mari avait avoué son crime. «Je m'en doutais s'écria-t-elle, c'est son fusil qui l'a perdu!» Et l'on apprit alors de la bouche même de cette femme tous les détails que nous racontons plus haut.

Derniers détails.

En somme, quoique l'accusé se retranche toujours derrière les dénégations les plus absolues, l'instruction de cette affaire peut être considérée comme terminée.

Les funérailles

Les funérailles du garde-chasse Paindavoine, ont eu lieu ce matin au milieu d'une affluence considérable.

A dix heures, le clergé était à la maison mortuaire. A dix heures et demie, le cortège, composé alors d'environ 400 personnes, entrait à l'église du hameau du Sart, quelques minutes plus tard, quand commença le service solennel célébré pour le repos de l'âme du garde, l'église était pleine de monde.

Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Mauléon, procureur de la République; Hedde, juge d'instruction; Telliez; juge; MM. le comte de Montalembert, maire d'Annappes; Mulliez-Dewailly, maire de Lannoy; Pluquet, maire de Croix; Masqueliez, maire de Flers; Broyer, commissaire central à Roubaix.

La Société Cynégétique était représentée par MM. Edouard Longhaye, président; Victor Cattoire, vice-président, Scrive, de Lille, membre; Boubet, garde-général; des gardes forestiers de l'arrondissement, d'anciens gardes-chasse, des gendarmes retraités, etc., etc.

On remarquait aussi une députation de la gendarmerie de Roubaix composée de M. Séguin, maréchal-des-logis et de quatre gendarmes. La police était représentée, outre le commissaire central, par un inspecteur, un sous-brigadier et quatre hommes.

A midi et demi, la cérémonie était terminée.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés: le premier par un assistant dont personne n'a pu nous dire le nom, le second par M. Henri-Aimable Lepers d'Hem, un vieux soldat de Louis XVIII, qui exalta le courage de Paindavoine.

Dans le récit sommaire que nous publions ce soir, nous ne faisons qu'esquisser l'imposante cérémonie qui a eu lieu à Flers. Nous nous proposons d'y revenir plus longuement dans notre prochain numéro.

Une souscription est ouverte, parmi les chasseurs de Roubaix, pour élever une croix commémorative à l'endroit où est tombé, victime de son devoir, le garde Paindavoine et pour constituer un petit avoir à son jeune enfant. La liste qui circule est déjà couverte d'un bon nombre de noms. Cet exemple va probablement être suivi dans les villes voisines.

Chaque souscripteur s'inscrit pour dix francs.

A PROPOS DE L'ANNULATION DES ÉLECTIONS DE TOURCOING

On lit dans la *Petite République française*, du 15 février:

« Le conseil de préfecture du Nord a prononcé l'annulation des élections municipales de Tourcoing, Fenain, Oisy et Lourches. L'annulation des *deux tours de scrutin de Tourcoing* est extrêmement importante pour les républicains qui ont un espoir fondé de succès, car les réactionnaires, pour garder cette ville importante, avaient dû recourir aux manœuvres de corruption et de pression les moins avouables. »

Ce minuscule entrefilet de la minuscule *République*, suggère à un journal de Paris, des observations si judicieuses que nous nous faisons un devoir de les reproduire:

Cette petite feuille jacobine, dit-il, avoue avec un cynisme qui nous promet de tristes jours et la plus épouvantable des tyrannies, si ses amis arrivent jamais au pouvoir, que les élections de Tourcoing, Oisy et Lourches ont été annulées parce que les « républicains y ont un espoir fondé de succès », si les annulations successives auxquelles sont et seront soumises les élections des dites communes et les menaces des fonctionnaires de M. Constans, finissent par terroriser les conservateurs et par les éloigner du scrutin.

C'est en vain que la GRANDE *République Française* parlera d'apaisement, de transaction, de son désir de voir venir à elle tous les hommes de bonne volonté Tant que les actes des fonctionnaires du jour seront, à ce point vexatoires; tant que le suffrage universel sera à ce point violenté, tant que les votes émis ne seront pas scrupuleusement respectés, comment croire aux « bonnes intentions » du Palais Bourbon et de l'Elysée?

Le signal du véritable apaisement, de cet apaisement que paraît souhaiter si ardemment la GRANDE *République française*, doit être donné par le pouvoir lui-même. Il doit recommander à ses agents de ne plus traiter en ennemis ceux qui ne pensent pas comme nos gouvernants actuels; il doit leur ordonner d'être bienveillants, polis, équitables envers tous, de ne plus diviser départements, arrondissements et communes en maisons bien pensantes et en maisons hostiles; il doit les inviter à respecter la liberté de tous et toutes les libertés compatibles avec l'ordre public et à ne persécuter personne.

Quand cela sera fait, quand le ministre de l'intérieur ou mieux le chef de l'Etat, aura parlé dans ce sens, quand ces instructions nouvelles auront été appliquées, alors seulement s'obtiendra l'apaisement désiré par la GRANDE *République française*, mais dont la *Petite République française* ne veut encore à aucun prix.

Entre les lignes de cette petite feuille, on pourrait même lire le vieux proverbe: « Diviser pour régner. »

Diviser la France en deux fractions: le parti opprimant et le parti opprimé. Mais ce qui nous rassure, c'est que les partis opprimant ne restent jamais que peu de temps aux affaires.

Que la *Petite République française* relise l'histoire et, sans aucun doute, elle se raillera promptement aux sages idées de sa grande sœur.

Qu'elle donne l'exemple de l'union dans sa famille, quelle ne fasse, avec la GRANDE *République*, qu'une seule et même politique, et on pourra croire, alors, à la sincérité du nouveau programme gouvernemental des inspirateurs tout-puissants de ces deux journaux,

---

M. le chanoine Hyver, vicaire général d'Alger, professeur aux Facultés Catholiques de Lille, fera dimanche prochain, 20 février, dans l'église Notre-Dame, à la grand'messe et à la messe de 11 heures 1/2, un sermon et une quête en faveur des étudiants arabes de la faculté de médecine.

Cette œuvre éminemment philantropique et chrétienne ne manquera pas d'intéresser les personnes charitables de Roubaix. Six jeunes gens ont commencé cette année leurs études de médecine; ils doivent, si la générosité des catholiques du Nord leur vient en aide, reporter dans leur pays, avec leur diplôme d'officier de santé, des connaissances plus étendues et un moyen certain de favoriser l'évangélisation des peuplades africaines, en s'adjoignant aux missionnaires pour faire pénétrer, surtout au sein des populations musulmanes, en même temps qu'une science plus sûre pour rendre la santé du corps, toutes les lumières de la foi catholique.

Nous ne doutons pas que l'appel de Mgr l'Archevêque d'Alger ne soit entendu et que M. le chanoine Hyver ne fasse dimanche une importante collecte.

M. Wiemer, père du jeune hollandais qui s'est suicidé mercredi au Grand-Hôtel de Lille, rue de la Gare, est arrivé hier dans notre ville, à la suite d'une dépêche qui lui annonçait la terrible nouvelle.

M. Wiemer, qui est chemisier et jouit d'une honnête aisance à Rotterdam, est père de 14 enfants.

Par une coïncidence extraordinaire, mercredi à 11 heures 3/4, au moment où son fils rendait le dernier soupir, il tirait au sort pour lui à Rotterdam et amenait le n° 484 qui l'exemptait de la conscription.

La commission de gendarmerie, chargée d'examiner la proposition des inspecteurs généraux de l'arme, en 1880, a émis l'avis qu'il y aurait lieu d'accueillir, en ce qui concerne l'assiette des brigades dans le département du Nord, la proposition suivante:

1° Créer de nouvelles brigades à pied dans les localités indiquées ci-dessous: Wattrelos, Tourcoing et Maubeuge.

2° Transformer en brigade à pied l'une des deux brigades à cheval de Douai.

Par arrêtés ministériels, sont nommés pour l'année 1880-81, maitres auxiliaires au lycée de Douai:

MM. Aniart, Beaujeu, Lebeau, Libert, Mathieu, Prat, Rivss, Berthaut, Dehen, Envin, Ribéry, Rompteaux, Rousseau, Villetard de la Grévie, Landon, Foulet, Pet, de Rocquigny, Dubrulle, bacheliers ès-lettres.

M Joly, ancien maître-répétiteur au lycée de Saint-Quentin, est nommé maître auxiliaire au lycée de Douai.

M. Lefebvre, ancien aspirant répétiteur au lycée d'Amiens, a été nommé aux mêmes fonctions au lycée de Douai.

Juge de paix du canton d'Avesnes-le-Comte, M. Villerval de Séricours, maire, en remplacement de M. Mallart, démissionnaire.

Juge de paix du canton d'Oisemont (Somme), M. Vlin, conseiller municipal, en remplacement de M. Delargillière.

Suppléant du juge de paix du canton d'Acheux (Somme), M. Bernaut, notaire en remplacement de M. Dejardin.

Par décret du Président de la République ont été nommés:

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

La Bassée. — Maire: M. Pollet (Léon). — Adjoint: M. Lenglin (Octave). — *Haubourdin.* — Maire: M. Poitié (Auguste). — Adjoints: MM. Pélicier (Auguste); Serret (Ernest) — *Lannoy.* — Maire: M. Mulliez-Dewailly (Jules). — Adjoint: M. Bétremieux-Quint (Florimond). — *Pont-à-Marcq.* — Maire: M. Bulteau (Florian). — Adjoint: M. Six (Jules). — *Seclin.* — Maire: M. Desmazières (Louis). — Adjoints: MM. Pinte (Jean-Baptiste); Desurmont (Edouard).

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. *Avesnes.* — Maire: M. Herbecq (Isidore). — Adjoints: MM. Aubry (Valery); Manesse (Edouard). *Bavay.* — Maire: M. Hennet de Courtefroy (Martial). — Adjoint: M. Moutier (Benoit-René). *Berlaimont.* — Maire: M. Eliez-Evrard. — Adjoints: MM. Savoye (François): Bailly (Jean). *Landrecies.* — Maire: M. Bonnaire-Goffart. — Adjoints: MM. Hubert-Quenot; Minon-Montagne. *Maubeuge.* — Maire: M. Horie (Hector). — Adjoint: M. Pechmarty (Laurent). *Le Quesnoy.* — Maire: M. Dubois (Ernest). Adjoints: MM. Hautcœur (Adolphe); Carlier (Achille.) *Solre-le-Château.* — Maire: M. Legrand-Bever. Adjoints: MM. Lamelin (Edouard); Pourpoint (Edmond). *Trelon.* — Maire: M. Ansiau (François). — Adjoints: MM. Van Rossen (Clovis), Rossette (Léon).

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Maire: M. Renard. — Adjoint: M. Brunel Pamart. — *Le château.* — Maire: M. Lozé (Constant). — Adjoints: MM. Basquin (Noël); Ponsin (Charles). — *Marcoing.* — Maire: M. Drou (François). Adjoint: M. Bidaux (Juvénail). — *Solesmes.* Maire: M. Carlier (Edwige). — Adjoints: MM. Ménard (Henri); Petit (Narcisse).

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Maire: M. Merlin (Charles). — Adjoints: Hanette (Victor); Maugin Auguste-Paul). — *Arleux.* — Maire: M. Royer (Eugène). — Adjoint: M. Herbo (Edouard). — *Marchiennes.* — Maire: M. Maton (Auguste). — Adjoints. MM. Hubert (Henri); Rocquet (Ildephonse). — *Orchies.* — Maire: M. Sturne (Napoléon). — Adjoints: MM. Dufossé (Charles). Coez (Louis).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — *Dunkerque.* — Maire: M. Lebleu (Philippe-Ezéchiel). — Adjoints: MM. Terquem (Paul-Augustin); Fichaux (Louis-Adolphe-Edouard); Duriau (François-Antoine-Désiré). — *Bergues.* — Maire: M. Claeys (Léon-Gustave-Alphonse). — Adjoints: MM. Carpentier (Arthur-Adolphe Gustave); Vermullen (Paul-Anselme-Maximilien). — *Bourbourg.* — Maire: M. Vandenbroucque (Jérémie). — Adjoint: M. Cronier (Alexandre). — *Gravelines.* — Maire: M. Demarle-Fetel (Auguste-Joseph): — Adjoints: MM. Voituriez (Alexandre-Gustave); Leurette (Charles-Constantin). — *Hondschoote.* — Maire: M. Vanderheyde (Charles-Auguste). — Adjoints: MM. Dabil (Eugène-René-Félix); Outters (Alfred-Edouard-Louis). — *Wormhoudt.* — M. Dehaene (Henri-Louis-Bertin). — Adjoints: MM. Haelewyn (François-Jacques); Recuwe (Désiré-Emmanuel-Constant).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. —

Bailleul. — Maire: M. Hié-Delmer (Emile). — Adjoints: MM. de Coussemaecker (Ignace); Flahaut (Hubert); Dufour, (Jules).

Cassel. — Maire: M. Desmyttère (Aimé). — Adjoints: MM. Dehandschœwerker (Aimé); Vantroyen (Eugène).

Steenvoorde. — Maire: M. Dufour (Louis). — Adjoints: MM. Outters (Alphonse); Verbeke (Louis).

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. —

Valenciennes. — Maire: M. Bulteau (Amédée). — Adjoints: MM. Debarralle (Paul); Sautteau (Paul).

Bouchain. — Maire: M. Canonne (André). — Adjoints: M. Sury (Jules).

Condé. — Maire: M. Castiau (Victor). Adjoints: MM. Cousin (Charles-Louis); Abrassart (Edmond-Louis-Marcel).

Saint-Amand. — Maire: M. Bruneau-Flour. — Adjoints: MM. Davaine (Jules-Jonathan); Biller (Joseph).

Le Conseil Municipal de Neuville a constitué plusieurs Commissions, dans la première séance de sa session de février:

COMMISSION DES ENFANTS DU PREMIER AGE: M. Dewitte-Vandebeulque, maire, président; MM. Louis Prince, curé; Chochoy, instituteur; Mmes Ghestem-Leroux Dewitte-Vndebeulque, membres.

COMMISSION DU BUREAU DE BIENFAISANCE: MM. Jean Louis Vandamme et Louis Mullier.

Disons en passant que M. Jean Louis Vandamme, remplit depuis quarante ans ces délicates fonctions, avec beaucoup de tact et de dévouement.

Le malheureux garçon, Rabaut, dont nous avons rapporté, avant-hier, l'accident dans une maison en construction de Roncq, vient de mourir, dans d'atroces souffrances, des suites de sa blessure.

Par décision de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. Hibon, conseiller à la cour d'appel de Douai, a été désigné pour présider la prochaine session d'assises du Nord qui s'ouvrira à Douai, au mois mai 1881.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*:

« Hier, à l'Académie des sciences, M. Dumas a lu la lettre qu'il vient de recevoir de M. Kuhlmann fils, de Lille, lui annonçant la mort de son père.

» Kuhlmann était élève de Vauquelin; c'était un grand chimiste distingué et un grand industriel. Après avoir rappelé ses travaux en quelques mots, M. Dumas ajoute que sa maison était un centre de réunion pour les savants du Nord qui allaient au Sud, et pour ceux du Sud qui allaient au Nord. On était sûr d'y trouver l'accueil le plus affable et le plus cordial.

» A l'époque de la fondation de la Faculté des sciences de Lille, c'était surtout son intervention auprès de la municipalité qui avait décidé la création de cet établissement scientifique, où ont débuté M. Pasteur et M. Lacaze-Duthiers.

» M. Kuhlmann était correspondant de l'Académie des sciences depuis 1847, pour la question d'économie rurale. C'était, après M. Girardin (de Rouen), le doyen de tous les correspondants. »

L'exposition de Lille. — La commission administrative de l'Exposition des Beaux-Arts vient de publier ses statuts et son règlement approuvés par le maire de Lille. Nous reproduisons ci-dessous les articles des statuts qui intéressent le public:

Article 1er. — Les membres des commissions administratives du musée de peinture et du musée Wicar prennent l'initiative d'une Exposition des beaux-arts, avec le concours de l'administration municipale.

Cette administration met à leur disposition le palais Rameau, du 1er juillet au 30 novembre.

Art. 2. — La commission et le jury de l'Exposition se composent des membres formant les commissions administratives du musée de peinture et du musée Wicar.

Art. 3. — Le maire de la ville de Lille est président de la commission. Ont été nommés à l'élection: MM. Auguste Herlin et Louis Sauvaige, vice-présidents; Alfred Agache et Aimé Houzé de l'Aulnoit, secrétaires; Lenglart, trésorier. Ont été adjoints au bureau: MM. Marteau, architecte; Colas, peintre d'histoire, et Darcq, statuaire.

Art. 8. — Il sera ouvert une souscription publique, dont la plus grande part sera employée à l'achat d'œuvres exposées qui seront mises en loterie.

Art. 9. — Chaque souscription de 25 fr. donne droit à une entrée permanente à l'exposition et à 25 billets de loterie. Le souscripteur d'une somme de 25 fr. peut souscrire des actions supplémentaires de 10 fr. pour chacun des membres de sa famille habitant la même maison; ces actions donneront droit à une entrée permanente et à 10 billets de loterie.

Art. 10. — Des cartes rigoureusement personnelles seront délivrées aux souscripteurs, en même temps que les billets de la loterie, contre le paiement de leur souscription.

Chaque entrée pour les non-souscripteurs sera de un franc.

Art. 11. — La commission organisatrice s'adjoindra des commissaires à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et localités voisines, dans le but de recueillir des soscriptions.

Art. 12. — Les billets de loterie délivrés aux souscripteurs, ou vendu par la commission concourent également aux chances du tirage.

Le prix de chaque billet est de un franc.

Art. 13. — La commission s'interdit l'achat des œuvres exécutées par ses membres.

Art. 14. — Le tirage au sort des objets acquis pour la loterie, aura lieu en séance publique à la fin de l'exposition.

Art. 15. — Les lots qui ne seront pas réclamés dans le délai d'un an deviendront la propriété de la ville de Lille.

Art. 16. — L'Exposition s'ouvrira le 25 août et sera close le 31 octobre.

Art. 17. — Les souscripteurs et les exposants pourront seuls assister à la séance d'inauguration.

La commission administrative est ainsi composée:

MM. Géry Legrand, maire de Lille, président; A Herlin, L. Sauvaige, vice-présidents; A. Houzé de l'Aulnoit, A. Agache, secrétaires; J. Lenglart, trésorier; A. Colas, J. Coquidé, A. Darcq, E. Delecroix, J. Denneulin, H. Faure, C. Marteau, Ozenfant-Scrive, H. Pluchart, E. Salomé, L. Schoutteten, H. Verly.

Ajoutons que l'article premier du règlement porte que l'Exposition s'ouvrira le 25 août et se fermera le 31 octobre.

Voici maintenant celles des dispositions du document, qui intéressent particulièrement les artistes;

Art. 2. — Sont admises à l'Exposition les œuvres les six genres ci-après indiqués: 1° Peinture; — 2° Sculpture; — 3° Dessins, Aquarelles, Pastels, Miniature, Emaux, Fayences; 4° — Architecture; — 5° Gravure; — 6. Lithographie.

Art. 3. — Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages de chacun des genres ci-dessus.

Art. 4. — En raison de la disposition du local destiné à l'Exposition, les artistes qui voudraient envoyer des tableaux d'une dimension supérieure à trois mètres en largeur, cadre compris, devront s'entendre, avant l'expédition, avec le président de la commission organisatrice.

Art. 5. — Les ouvrages devront être rendus *franco*, en gare de Lille du 10 au 31 juillet, délai de rigueur. Les envois de l'étranger devront être adressés *franco*, en douane, au président de la commission de l'Exposition. Toute caisse non affranchie sera refusée.

Art. 6. — Les artistes invités par lettre auront leurs œuvres admises sans examen de jury. Les frais de port, aller et retour, pour les artistes invités, étant supportés par la ville, les ouvrages expédiés devront être remis directement à M. Toussaint, 13, rue du Dragon, chargé par la commission d'en opérer le transport.

Art. 10. — Les tableaux devront être emballés dans des caisses fermées à vis; les caisses devront contenir à l'intérieur le nom de l'artiste ou du propriétaire de l'œuvre, le nombre et la désignation des objets qu'elles renferment. Celles qui contiendraient des ouvrages de sculpture ne devront pas peser plus de 250 kilos. Les sculpteurs dont les ouvrages dépasseraient ce poids devront s'entendre avec le Président de la commission.

Art. 11. — Ne seront pas reçus: 1° Les tableaux ou dessins sans cadres; 2° Ceux de forme ronde ou ovale non fixés sur des panneaux rectangulaires; 3° Les copies, à moins qu'elles ne reproduisent un ouvrage dans un genre différent; 4° Les ouvrages de sculpture livrés au commerce.

Art. 12. — Les ouvrages d'artistes vivants qui ne seraient pas envoyés par leurs auteurs ne seront exposés qu'avec l'autorisation de ces derniers.

Art. 13. — Les ouvrages de chacun des genres désignés article 2, devront être accompagnés d'une notice signée de l'exposant contenant les noms, prénoms, demeure, lieu de naissance de l'artiste, la mention des récompenses qu'il a obtenues aux Salons de Paris, l'indication du sujet traité, ainsi que le prix de chaque œuvre qui serait à vendre.

Art. 14. — Les exposants devront faire parvenir leurs notices avant le 10 juillet, au Président